Ami du Clergé du 2 juilet 1953

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Plans d'homélies sur les Epîtres. — XXXVI. 8e Dimanche après la Pentecôte : Fils de Dieu, 225.
Pastorale des Sacrements d'après le Directoire. — XXIV. La Communion solennelle, 226.
Pie XII et l'apostolat des laïques. — I. Les maux dont souffre le monde, 228. — II. Les artisans du relèvement, 229.

PLANS D'HOMELIES SUR LES EPITRES

XXXVI

8e Dimanche après la Pentecôte

FILS DE DIEU

Aujourd'hui, S. Paul nous invite à méditer sur notre dignité d' **enfants du Père céleste.** Cette dignité, qui nous transforme radicalement, nous crée des devoirs impérieux. Exposons cette **transformation** et ces **devoirs.**

I. — *La transformation qui fait de nous des enfants de Dieu*

S. Jean, qui confirme l'enseignement de S. Paul, affirme que notre titre d'enfants de Dieu est une réalité. « Si l'on nous appelle fils de Dieu, c'est que nous le sommes véritablement » (I Jo., III, 1).

A maintes reprises, les livres inspirés de l'ancienne Loi appliquent ce beau titre aux anges (Ps. LXXXIX, 7), aux justes (Sap., V, 5), aux juges (Ps. 81, 6), etc. Mais, en tous les cas, l'expression ne dépasse pas l'idée d'un rapport plus étroit entre la créature angélique ou humaine et ce Dieu inaccessible, isolé dans sa majesté.

Il en est tout autrement dans le N. T., où S. Paul et S. Jean appliquent aux rachetés en un sens très réaliste ce terme qui convient essentiellement au Christ, « Dieu de Dieu, éternellement engendré », bref Fils **par nature.** A cette filiation réservée ils opposent la filiation **adoptive,** pour bien creuser l'abîme qui nous sépare du Verbe incarné. Encore est-il que, dans leur esprit, il s'agit d'une adoption **non légale** mais **spirituelle.**

1. — **Les droits du fils adoptif.** — **a)** Selon la **loi romaine,** un citoyen pouvait faire entrer dans sa famille le fils d'un parent ou d'un étranger. Mais s'il lui communiquait son nom, ses titres, des droits, il ne pouvait faire que l'adopté fût de son sang.

b) En France, l'adoption peut aller plus loin et conférer à l'enfant avec les titres, qualités, droits reconnus par la loi civile une **ressemblance morale** façonnée au cours des années par une éducation qui fait passer dans l'adopté les croyances et les vertus des parents adoptifs.

c) Voilà qui nous conduit à cette adoption divine, qui, par le baptême, nous confère et des droits et une ressemblance absolument ineffables.

Des droits. Le fait d'être comme insérés sur le Christ et identifiés avec lui, entraîne cette heureuse conséquence que ses titres à la possession des biens de son Père céleste deviennent nôtres dans la mesure où ils sont communiquables. Nous sommes assurés de posséder avec lui les biens de ce Père, c. à-d. la **béatitude** absolument indicible de la vision et de la possession de Dieu, gloire où la Résurrection introduit à jamais l'humanité de Jésus.

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de nous assurer sans condition le partage de cette gloire et de cette béatitude : ce qui nous est assuré, c'est que le fruit de notre vertu, de notre obéissance à la volonté divine sera, par une disposition toute gratuite de notre Dieu, non une béatitude à la mesure de notre condition d'hommes, mais la béatitude même de la Trinité.

2. — **La nature de l'adopté.** — Mais pour que nos efforts personnels puissent produire de tels fruits, il faut qu'ils soient animés par la vie même de cette Trinité qui nous accueillera dans le ciel. Voilà comment cette adoption nous confère, non des titres seulement, non des droits en quelque façon assimilables à ceux que la loi humaine peut créer comme nous l'avons vu, mais une « **participation** » (dès ici-bas) à la nature de notre Père adoptif. Fils de Dieu, nous le sommes donc, non par le nom seulement, mais en toute réalité, par cette infusion en nous de la connaissance que le Fils éternel a du Père, de ses sentiments envers lui, de ses possibilités d'action.

a) Sa connaissance du Père. Le Fils unique du Père connaît son Père et le Père le connaît. Jusque dans les affres de l'agonie, Jésus **voyait** le Père et, quand, tout au cours de sa vie terrestre, il parlait de son Père aux disciples émerveillés, il ne faisait que traduire en langage humain ce qu'il voyait de lui.

Cette science du Père passe en nous, d'abord par la **vertu** de foi qui nous est infusée au baptême et qui nous donne une possibilité pratique d'atteindre vraiment Dieu par notre intelligence. Ensuite, les enseignements du Sauveur, transmis par l'Eglise dans les Evangiles et dans son enseignement, sont comme la pâture offerte à une puissance de connaître élevée par la foi au plan divin. Notre foi est une connaissance filiale du Père céleste, et en lui de nous, comme il se connaît, comme il nous connaît.

b) Les sentiments du Christ passent en nous, avec l'Esprit qui les lui inspire et qu'il nous donne par le baptême et par la confirmation.

Voilà pourquoi S. Paul peut nous dire : « Vous n'avez pas reçu un esprit de crainte, comme celui qui fait trembler l'esclave devant son maître, mais un « esprit d'adoption », c.-à-d. un esprit d'amour filial, comme celui qui animait Jésus.

3. — **Amour confiant.** — **a)** dans la **sollicitude du Père** : « Ne vous inquiétez pas de ce que vous mangerez, etc... Le Père connaît vos besoins. Lui-même s'était entièrement abandonné à cette sollicitude, n'ayant pas où reposer sa tête. »

b) dans sa miséricorde. A la différence du Christ, qui « est sans péché », et dont l'âme ignore la contrition, nous sommes pécheurs. Mais comme le Maître insiste sur le pardon inlassablement offert (cf. Paraboles de la miséricorde, Luc, XV).

4. — **Amour soumis.** « Ce qui plaît à mon Père, c'est cela que je fais » (Jo., VIII, 29). C'est ce qu'il nous incite à imiter : « que votre volonté soit faite » — La preuve que vous aimez Dieu, c'est votre obéissance (Jo., **XIV**, 13). Obéir au Fils, en observant ses préceptes, c'est obéir au Père.

5. — **Amour désintéressé et généreux.** « Je ne cherche pas ma gloire mais celle de mon Père » (Jo., VIII, 50). « Obéissant jusqu'à la mort et la

mort de la croix » (Phil., II, 8). A son exemple et pour l'amour du Père, nous devons « nous renoncer et prendre notre croix. »

6. — **Les possibilités d'action du Christ.** Ce qui le meut, c'est l'Esprit-Saint, qui est l'Esprit d'amour. Il y a donc en lui plus, infiniment, qu'un sentiment humain, plus que la toute-puissance d'un cœur d'homme dégagé de tout égoïsme, tout livré à l'amour de Dieu et des autres, mais une **force divine,** la force même de l'Esprit créateur. C'est ce même Esprit qui nous est donné et, comme le dit S. Paul, c'est la marque, c'est le caractère, c'est la nature même des fils de Dieu d'être « mus par l'Esprit ». Donc de disposer d'une force divine.

Conséquences. Bannissez donc la crainte, nous dit l'Apôtre. Elle n'a pas de place dans un cœur filial. Si, d'ailleurs, parmi les sept dons, l'on mentionne le don de crainte, il ne peut s'agir, comme l'expliquent les théologiens. que d'un sentiment délicatement filial, qui se confond avec le don de piété : la crainte de contrister le Père très bon. N'oublions pas que, dans la fameuse prophétie d'Isaïe (Is., XI, 3). La « crainte de Dieu » est le doublet de « la piété ».

Voilà donc ce que c'est que cette « adoption ». Il s'agit là de bien autre chose que d'une image, ou d'une fiction juridique mais d'une **réalité vivante,** qui, vraiment, transforme notre humanité, la divinise. Pour nous en convaincre, il n'est que de céder à l'évidence de cette expérience religieuse, à laquelle S. Paul se réfère. « L'Esprit, nous dit-il, se joint à notre esprit pour attester que nous sommes fils de Dieu ». Sans doute, à l'époque de S. Paul, dans ces faveurs spirituelles qui animaient les communautés primitives : « parole de sagesse, de science, don de guérir, d'opérer des miracles, prophétie, don des langues » (I Cor., XII, 8, 9). Ces manifestations, apparemment moins fréquentes aujourd'hui, s'observent toujours dans la vie des saints (Ste Jeanne d'Arc, S. Curé d'Ars...)

Mais si vous avez quelque peu conscience de votre vie intérieure quand vous êtes fidèles à Dieu, vous ne manquerez pas d'observer l'action indubitable de l'Esprit-Saint dans vos humbles vies. A de certaines heures tout au moins, vous devrez confesser que vous vous sentez élevés au-dessus de vous-mêmes. Par qui ? Par cet Esprit qui fait de vous des fils de Dieu, participant à la vie de leur Père des cieux. Quelle douceur et quelle force ne donne pas cette motion de l'Esprit, cette conviction que, par votre baptême, vous avez été exaltés et comme transfigurés...

II. — *Cette transfiguration vous crée des devoirs impérieux*

Ces devoirs, Jésus les a résumés dans cette invitation à nous dépasser jusqu'à l'héroïsme que je vous rappelais tout à l'heure : suivre le Christ en portant sa croix ; et, pour que ce fardeau rédempteur ne vous écrase pas, vous alléger de la lourdeur d'une nature déchue : c'est ce qu'entend S. Paul : « Si vous faites mourir les œuvres du corps, vous vivrez. »

C'est dur de mettre à mort quelque chose de soi-même, fût-ce ces tendances désordonnées qui, nous le savons bien, font de notre corps le tyran de l'âme et l'esclave du péché. Mais la condition est formelle : « Si vous vivez charnellement, c.-à-d. à la remorque de vos instincts, vous devez mourir. » Comme le chirurgien qui vous dit : « Si je ne vous enlève pas cette tumeur, c'est la mort. » Jésus ne l'a-t-il pas proclamé : « Si ton œil te scandalise, arrache-le. Mieux vaut entrer borgne dans le Royaume que d'être jeté avec tes deux yeux dans la géhenne » (Mt., XVIII, 9). Alors, fils de Dieu, armé du glaive de l'Esprit, taille, tranche, arrache. Tu te plains de ton impuissance à lutter contre certaines tentations : « C'est plus fort que moi ! » Pourquoi ? parce que tu as imprudemment, lâchement laissé cette tendance grossir en toi jusqu'à l'hypertrophie. Tu t'es complu dans des rêves malsains qui exaspéraient ton désir. Tu as joué avec le feu en te jetant complaisamment dans l'occasion dangereuse. Tu t'es cru bien fort. Au fond, tu as chéri jusqu'à tes petites ignominies. Tu t'es trop aimé, c.-à-d. que tu n'aurais pas agi différemment avec un ennemi.

Au fond, cette dure ascèse rejoint celle que le sage antique pratiquait : « Abstiens-toi ! » Ce qu'un stoïcien pouvait, un fils de Dieu ne le pourrait pas ? Ce sage ajoutait : supporte. Jésus dit mieux : « Porte ta croix et me suis dans la montée du Calvaire. » C'est la voie unique, étroite mais sûre qui mène à l'héritage de gloire. Cohéritiers du Christ, si nous souffrons avec lui pour partager sa gloire. On ne fait pas la part du feu. Nous avons partie liée avec le Sauveur. Il faut être sa vivante, sa complète image pour être fils de Dieu dans la souffrance comme dans la gloire.

Nous aurons beau faire ; ni le monde ni le démon ne nous pardonneront **d'être à part,** de constituer comme une nouvelle humanité, dont les aspirations, les amours, les décisions contredisent tout ce qui est coté à la bourse des valeurs — je ne dis pas humaines mais mondaines. Les joies de ce « monde » ne sont pas nos joies, ni ses tristesses les nôtres. Et quand on est un saint, au moins en espérance, rien ne saurait être triste. Les apôtres se réjouissaient d'avoir été maltraités pour l'amour du Christ.

Qu'il s'agisse d'accepter sans murmure et, si possible avec joie, toutes les misères qui sont notre lot : intempéries, difficulté de vivre, maladies, incompréhensions, malentendus douloureux, injustices même, ou qu'il faille délibérément porter le fer et le feu dans un corps qui ne peut que nous trahir, dans un esprit trop porté à la complaisance orgueilleuse, tout cela, heureuses souffrances qui, en nous rendant plus semblables à celui qui épousa la pauvreté et la douleur, réalisent, jour après jour, le fils de Dieu que nous sommes dès le baptême, que nous devons devenir (« deviens ce que tu es ») de plus en plus, sous la motion de l'Esprit d'adoption. Au terme, ce sera la vision du Père, du Fils et de l'Esprit.

PASTORALE DES SACREMENTS SELON LE DIRECTOIRE

XXIV

LA COMMUNION SOLENNELLE

Le thème de la Communion solennelle est un de ceux sur lesquels on ne tarirait pas ; soyons reconnaissant au *Directoire* de l'avoir abordé en termes suffisamment nets pour éclairer notre conduite, et voyons ensemble ce qu'il faut en conclure,

I

Un problème s'est posé, du jour où le saint pape Pie X a recommandé si instamment la communion précoce des petits enfants : que

devenait alors cette touchante cérémonie, à laquelle parents et enfants de chez nous demeuraient si profondément attachés ? Que devenait la « Première Communion » du moment qu'elle n'était plus la première ? On comprit de suite qu'il fallait chercher la solution, non pas dans la suppression de cette cérémonie traditionnelle, mais dans une orientation nouvelle ; on en fit le jour de « la profession de foi catholique » en conservant par ailleurs, toujours et partout, la Communion elle-même au centre de cette journée.

Et nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet, dans une prochaine instruction ; mais relevons de suite que, dans l'esprit du *Directoire,* la communion ne saurait passer à l'arrière-plan ; d'abord, on conservera le nom de « communion solennelle », car « ce terme souligne mieux l'adhésion au Christ par la foi et par la vie chrétienne » (p. 37).

Faisons l'effort de comprendre en effet ce qu'est la communion ; le catéchisme nous dit « communier, c'est recevoir Jésus-Christ » ; mais il faut voir l'aboutissement logique et surnaturel à la fois de cette réception du Christ, nourriture de nos âmes : Jésus l'a dit lui-même expressément, « il demeure en moi, et je demeure en lui » (Jo., VI, 56). Donc « communion » égale « union », de plus en plus profonde, intime, efficace, à mesure que se multiplient les visites de Jésus à l'âme bien disposée ; laquelle est en voie de réaliser progressivement le mot de S. Paul : « Je vis mais ce n'est pas moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi » (Gal., II, 20). Un tel idéal est bien en parfait accord avec la formule de rénovation des promesses du baptême « et c'est pour Jésus-Christ seul que je veux vivre et mourir ».

Le *Directoire* donne une autre raison de garder la communion au centre de la profession de foi : « la célébration de l'Eucharistie, sacrifice et sacrement de l'unité chrétienne, souligne la valeur de cet engagement » (p. 37). Qu'est-ce en effet qu'une profession de foi, sinon une affirmation publique et solennelle de sa foi d'une part, et la promesse de rester fidèle à sa foi, d'autre part ? Or cette fidélité c'est un fait d'expérience, sera bien difficile, surtout en milieu déchristianisé ; l'homme est un être social, il a tendance à ne rien faire tout seul, il a besoin de l'appui de ses semblables, il est entraîné par l'exemple et il a rarement assez de caractère pour vivre en vrai chrétien dans un milieu sans religion. Ici donc comme partout, l'union fait la force ; et rien ne symbolise et ne réalise mieux l'union des chrétiens que la communion ; ainsi, depuis de nombreuses années déjà, les communions pascales des élèves des grandes écoles ont puissamment contribué à fortifier la foi de nos élites intellectuelles. La communion qui est « union commune » au Christ exprime donc bien cette appartenance du chrétien au corps mystique de Jésus.

Enfin, bien présomptueux serait le chrétien qui compterait sur ses seules forces pour faire le bien, puisqu'il est dit dans l'Evangile : « Sans moi, vous ne pouvez rien faire » (Jo., XV, 5) ; dans l'ordre surnaturel en effet, et quand il s'agit de mériter, auprès de Dieu, une récompense qui n'est autre que la vision de Dieu face à face, des moyens humains sont radicalement impuissants ; il faut que ce soit « Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire » (Philip., II, 13) et la communion a pour heureux effet de substituer peu à peu en nous l'action, les pensées, les sentiments du Christ aux nôtres propres. «Dieu nous a prédestinés, dit S. Paul, à devenir conformes à l'image de son Fils » (Rom., VIII, 29), c'est ainsi que nous deviendrons de vrais enfants du Père.

A noter encore le rapprochement entre la Communion solennelle, le baptême et la célébration pascale, « achèvement de l'initiation chrétienne, qui comporte essentiellement l'Eucharistie ».

II

Conservons donc, puisque nous y sommes formellement invités, et le nom de « Communion solennelle » et à la communion elle-même sa place essentielle dans la journée. Sommes-nous pour autant revenus au point de départ ? Allons-nous objecter que cette communion, du fait qu'elle n'est plus la première, et malgré la solennité qu'on lui donne, n'a pas l'importance qu'on voudrait lui reconnaître ? Essayons plutôt de comprendre, en tenant compte de l'orientation donnée par le *Directoire,* et si magnifiquement justifiée par les arguments précités.

Et tout d'abord n'allons pas tomber d'un excès (possible) dans un autre directement opposé ; n'allons pas dire que la profession de foi, sur laquelle on a peut-être ici ou là, mis l'accent plus particulièrement, est à reléguer au second plan ; loin de là : communion et profession de foi doivent s'éclairer l'une par l'autre ; une profession de foi qui ne s'appuierait pas sur la communion, pourrait-elle être sincère et vraie ? Le *Directoire* montre assez par tous ses raisonnements qu'il répondrait à la question par la négative. Mais à l'encontre, ce qui donne à la communion dite « solennelle » sa caractéristique, sa gravité, son importance très réelle, sa « solennité » en un mot, c'est l'engagement personnel, réfléchi, sérieux qui l'accompagne.

Permettra-t-on ici une comparaison ? Deux époux peuvent conserver à tout jamais dans leur cœur le souvenir de leur première rencontre ; celle-ci a pu être entourée de poésie, de charme, de douceur ; aube radieuse d'un grand bonheur, promesse d'une belle vie ; mais la rencontre solennelle, celle qui a lié leurs deux existences, qui a consacré leur amour, qui a fondé leur foyer, celle qui a uni leurs deux êtres, à l'image de l'union du Christ et de l'Eglise, c'est leur rencontre devant le prêtre et devant l'autel, c'est leur mariage chrétien.

Ainsi adolescents, adolescentes, ont déjà rencontré Jésus, selon le vœu de l'Eglise ; et puissent-ils garder à tout jamais, dans sa frai-

cheur naïve et pure le souvenir de cette première rencontre ; mais au jour de leur Communion solennelle, en dépit du cadre où elle se déroule, s'il y a moins de poésie, il y a par contre la gravité de l'engagement personnel. Et comme il devient naturel que les enfants, envisageant avec l'aide de leurs maîtres et de leurs parents, la route où ils s'engagent, avec ses appels, ses cimes, ses beautés, ses promesses, mais aussi ses difficultés, ses surprises et ses peines, se confient au Christ dans la communion.

Oui, il y a, dans cette communion, un don réciproque de l'âme au Christ et du Christ à l'âme, un don total et définitif, un don pour la vie et pour l'éternité, et c'est cela qui en fait la solennité. Ste Thérèse se reportant à ce moment de sa vie ne disait-elle pas que ce fut « une fusion » ? Et toute sa vie témoigne que telle était la réalité.

On sait la place que la communion a tenu dans la vie de Ste Jeanne d'Arc en un temps pourtant loin du nôtre et bien antérieur au décret de Pie X. L'Eglise s'est plu dans l'office de la sainte à exalter cette place de l'Eucharistie dans la vie de notre héroïne nationale. « Ce pain céleste qui tant de fois nourrit Jeanne pour la victoire » (Postcommunion). Et comme il vient naturellement à l'esprit de mettre sur les lèvres de l'enfant, au jour de sa communion solennelle, ces paroles que la liturgie prête à Ste Jeanne d'Arc : « Même si je devais un jour marcher dans les ombres de la mort, je ne craindrai pas, car vous êtes avec moi, Seigneur Jésus » (Communion). Telle la jeune épousée, qui s'en va au sortir du mariage, sereine et joyeuse au bras de son époux, ainsi l'âme chrétienne unie à Jésus ; on est tellement plus fort quand on est deux, liés par un grand amour.

* *

A douze ans, l'intelligence est encore peu ouverte aux grands problèmes de la vie : c'est pourquoi l'Action Catholique aura, dans les années qui suivront, à parfaire et à adapter l'instruction chrétienne reçue au catéchisme. Cette jeune intelligence a besoin d'idées simples, concrètes, qui parlent à son cœur, plus qu'à sa raison. Et nous gagnerons certainement à éclairer la profession de foi de nos enfants par l'image parlante d'une union au Christ, préparée au catéchisme, consacrée au jour de la Communion solennelle, fidèlement vécue tout au long de la vie.

S. S. Pie XII et l'Apostolat des laïques

I. — Les maux dont souffre le monde

La laïcisation racine de tous ses maux

Son infiltration chez les catholiques

En d'autres circonstances, il avait souligné que certains catholiques n'étaient pas exempts de cette laïcisation, en ce sens qu'ils admettaient trop facilement une coupure entre la religion et la vie. Le 22 janv. 1947, il avait dit aux dames et demoiselles de la « Renaissance chrétienne » :

« Vouloir tirer une ligne nette de séparation entre la religion et la vie, entre le surnaturel et le naturel, entre l'Eglise et le monde, comme s'ils n'avaient rien de commun, comme si les droits de Dieu ne concernaient pas entièrement la réalité multiforme de la vie quotidienne, humaine et sociale, est tout à fait contraire à la pensée catholique ; c'est ouvertement antichrétien. Plus donc les puissances des ténèbres aggravent leur pression, plus elles s'efforcent de bannir l'Eglise et la religion du monde et de la vie, plus aussi est nécessaire de la part de l'Eglise elle-même une action tenace, persévérante, pour reconquérir et soumettre tous les domaines de la vie humaine au très doux empire du Christ, afin que son esprit y souffle plus largement, que sa loi y règne plus souverainement et que son amour y triomphe plus victorieusement. Voilà ce qu'il faut entendre par règne du Christ.

Cette tâche de l'Eglise est bien ardue ; mais ils ne sont que des déserteurs inconscients ou pleins d'illusions ceux qui, en hommage à un surnaturalisme mal compris, voudraient forcer l'Eglise à se cantonner dans le domaine *purement religieux*, comme ils disent, tandis qu'en agissant ainsi ils ne font que favoriser le jeu de ses adversaires » *(D. C.*, 2 mars 1947, col. 260 ; *A. A. S.*, 1947, t. XXXIX, p. 60-61).

Son opposition à la doctrine chrétienne

En même temps qu'il dénonce l'erreur, le Pape rappelle la vérité, qui n'est autre, dans la circonstance, que la doctrine de l'universelle royauté du Christ, sur laquelle il avait insisté longuement dans le début de *Summi Pontificatus* [4]. Ainsi fera-t-il presque chaque fois qu'il reviendra sur le sujet. Aux curés et aux prédicateurs du Carême de Rome, il disait le 16 mars 1946 :

« L'objet de la prédication de la foi est la doctrine catholique, c.-à-d. la Révélation, avec toutes les vérités qu'elle contient, avec tous les fondements et les notions qu'elle suppose, avec toutes les conséquences qu'elle comporte pour la conduite morale de l'homme en face de lui-même, dans la vie domestique et sociale, dans la vie publique, même politique. Religion et morale dans leur union étroite constituent un tout indivisible, et l'ordre moral, les commandements de Dieu, valent également pour tous les domaines de l'activité humaine, sans exception aucune. Aussi loin s'étendent ces domaines, aussi loin s'étend aussi la mission de l'Eglise et, en conséquence, également la parole du prêtre, son enseignement, ses avertissements, ses conseils aux fidèles confiés à son ministère. L'Eglise catholique ne se laissera jamais enfermer entre les quatre murs du temple. La séparation entre la religion et la vie, entre l'Eglise et le monde, est contraire à la doctrine chrétienne et catholique » *(D. C.*, 14 avril 1946, col. 320-321).

S'adressant aux membres de la Jeunesse romaine d'Action Catholique, le 8 déc. 1947, et après avoir réfuté cette idée que l'Eglise des premiers siècles puisse être comparée à une « société d'embusqués », il précisait :

« La mission de l'Eglise et de chacun de ses fidèles est restée la même : ramener au Christ la vie tout en-

[4] B. P., p. 2-6.

tière : sa vie propre, la vie privée, la vie publique ; ne pas se donner de trêve avant que sa doctrine et sa loi ne l'aient entièrement renouvelée et formée. Il est notre Seigneur, notre Roi, notre Paix *(Eph.*, II, 14). Bien mieux, plus sont aujourd'hui violents les efforts de l'incrédulité et de l'irréligion pour écarter le Christ et l'Eglise du chemin de l'humanité, plus les rangs de la milice chrétienne, et particulièrement de la jeunesse, doivent se serrer et combattre pour les droits souverains du Christ et de la liberté de l'Eglise, dont dépendent non seulement le salut éternel des âmes, mais encore la dignité et le bonheur des hommes sur terre, l'ordre civil, la justice et la paix. Ici toute vivisection est mortelle ; on ne tue pas le chrétien sans supprimer du même coup le citoyen et l'honnête homme. Quand la vie cesse d'être chrétienne, elle est exposée à tomber bien vite dans l'incrédulité et la barbarie » *(D. C.*, 4 janvier 1948, col. 3 et 4).

Le 11 septembre 1947, n'avait-il pas mis solennellement en garde contre un faux spiritualisme les dames et jeunes filles réunies en congrès internationaux ?

« Sous couleur de défendre l'Eglise contre le risque de se fourvoyer dans la sphère du « temporel », un mot d'ordre, lancé il y a quelques dizaines d'années, continue de s'accréditer dans le monde : retour au pur « spirituel ». Et l'on entend par là la confiner étroitement sur le terrain de l'enseignement strictement dogmatique, l'offrande du Saint Sacrifice, l'administration des sacrements, lui interdire toute incursion, tout droit de regard même sur le domaine de la vie publique, toute intervention dans l'ordre civil ou social.

Comme si le dogme n'avait rien à voir dans tous les champs de la vie humaine, comme si les mystères de la foi avec leurs richesses surnaturelles devaient s'abstenir de maintenir et tonifier la vie des individus et, par conséquence logique, d'harmoniser la vie publique avec la loi de Dieu, de l'imprégner de l'esprit du Christ ! Pareille vivisection est tout simplement anticatholique » *(D. C.*, 9 novembre 1947, col. 1460-61 ; *A. A. S.*, 1947, t. XXXIX, p. 486, discours en français).

Plus récemment, dans son discours au Congrès des laïques (14 oct. 1951), sur lequel nous reviendrons, il insistait encore :

« Nous vous félicitons de votre résistance à cette tendance néfaste qui règne même chez des catholiques, et qui voudrait confiner l'Eglise dans les questions dites « purement religieuses » : ce n'est pas qu'on se mette en peine de savoir au juste ce qu'on entend par là : pourvu qu'elle se terre dans le sanctuaire et la sacristie, et qu'elle laisse paresseusement l'humanité se débattre en dehors dans sa détresse et ses nécessités, on ne lui demande pas davantage.

Il n'est que trop vrai : en certains pays, elle est contrainte de se cloîtrer ainsi ; même en ce cas, entre les quatre murs du temple, elle doit encore faire de son mieux le peu qui lui reste possible. Elle ne s'y retire pas spontanément ni volontairement.

Nécessairement et continuellement, la vie humaine, privée et sociale, se trouve en contact avec la foi et l'esprit du Christ ; il en résulte par la force des choses, une compénétration réciproque de l'apostolat religieux et de l'action politique. Politique, au sens relevé du mot, ne veut pas dire autre chose que collaboration au bien de la cité (πολις). Mais ce bien de la cité s'étend fort au large et, par suite, c'est sur le terrain politique que se débattent et se dictent aussi les lois de la plus haute portée, comme celles qui concernent le mariage, la famille, l'enfant, l'école, pour nous borner à ces exemples » *(D. C.*, 2 déc. 1951, col. 1503 ; *A. A. S.*, 1951, t. XXXXIII, p. 790-91, discours en français).

Enfin le discours aux pèlerins de « *Pax Christi* », du 13 septembre 1952, contient un passage où le Pape paraît avoir exprimé sa pensée avec le plus de vigueur :

« Nous apprécions vivement ce caractère surnaturel et naturel à la fois de *Pax Christi*. Un surnaturalisme qui s'écarte, et surtout écarte la religion des nécessités et des devoirs économiques et politiques, comme s'ils ne concernaient pas le chrétien et le catholique, est chose malsaine, étrangère à la pensée de l'Eglise. *Pax Christi* n'adopte pas cette attitude unilatérale. Au contraire, Nous croyons pouvoir Nous exprimer ainsi : il a pris son départ au cœur des nécessités sociales et politiques » *(D. C.*, 16 nov. 1952, col. 1411 ; *A. A. S.*, 1952, t. XXXXIV, p. 819, discours en français).

Entre l'idéal poursuivi par l'Eglise et la réalité d'un monde laïcisé quel contraste !... Qui donc peut rétablir les ponts ? Qui donc peut travailler au redressement ?

II. — Les artisans du relèvement

La réponse est nettement donnée dans ce discours du 12 octobre 1952, dont nous suivons la trame :

« Vous voyez, chers Fils, que ce n'est pas Attila qui menace de près les portes de Rome ; vous comprenez qu'il serait vain, aujourd'hui, de demander au Pape d'intervenir et d'aller à sa rencontre pour l'arrêter et l'empêcher de semer la ruine et la mort. Le Pape doit, à son poste, sans cesse veiller, prier et se prodiguer, afin que le loup ne finisse pas par pénétrer dans le bercail pour ravir et disperser le troupeau (cf. Jo., X, 12) ; ceux-là qui partagent avec le Pape la responsabilité du gouvernement de l'Eglise font tout leur possible pour répondre à l'attente de millions d'hommes qui — ainsi que nous l'exposions en février dernier — demandent un changement de route et regardent vers l'Eglise comme vers le seul pilote capable. Mais aujourd'hui, cela ne suffit pas : tous les fidèles de bonne volonté doivent se secouer et avoir conscience de leur part de responsabilité dans la réussite de cette entreprise de salut. »

Et le Pape de poursuivre par un appel pathétique :

« Chers Fils, hommes d'Action catholique, l'humanité actuelle, désorientée, égarée, méfiante, a besoin de lumière, d'orientation, de confiance. Voulez-vous, par votre collaboration — sous la conduite de la hiérarchie sacrée — être les hérauts de cette espérance et les messagers de cette lumière ? Voulez-vous être des porteurs de sécurité et de paix ? Voulez-vous être le grand, le triomphant rayon de soleil qui invite à se réveiller de sa torpeur et à agir fortement ? Voulez-vous devenir — s'il plaît à Dieu — les animateurs de cette multitude humaine, qui attend des avant-gardes pour la précéder ? »

Tous les chrétiens doivent être apôtres

Ces paroles ne sont que le développement oratoire d'une doctrine constante sur le devoir d'apostolat pour tout chrétien. Dans *Summi Pontificatus*, Pie XII avait dit :

« Le travail pour la diffusion du royaume de Dieu, que chaque siècle a exécuté à sa manière, avec ses moyens, au prix de dures et multiples luttes, est un commandement qui oblige quiconque a été arraché par la grâce du Seigneur à l'esclavage de Satan et appelé par le baptême à être citoyen de ce royaume » *(B. P.*, p. 28 ; *A. A. S.*, 1939, t. XXXI, p. 441-442).

Et un peu plus loin :

« Ce labeur apostolique, accompli selon l'esprit de l'Eglise, consacre pour ainsi dire le laïque et en fait un *ministre du Christ*, dans le sens que S. Augustin explique ainsi : « Quand vous entendez, mes frères, le Christ dire : « Là où je suis, là aussi sera mon ministre », gardez-vous de penser seulement aux diligents évêques et clercs. Vous aussi, à votre manière, soyez les ministres du Christ en vivant dignement, en faisant l'aumône, en prêchant son nom et sa doctrine à ceux à qui vous le pouvez pour qu'à ce nom même chaque père de famille reconnaisse qu'il est redevable d'affection paternelle aux siens. Que ce soit pour le Christ et pour la vie éternelle qu'il les reprenne, les enseigne, les exhorte, les corrige, leur soit bienveillant ou exerce sur eux son autorité ; car ainsi il remplira dans sa maison l'office du prêtre et même d'une certaine façon de l'évêque, en étant ministre du Christ ici-bas pour être éternellement avec lui » *(In Ev. Jo.*, Tract. 51, 13 sq.). *(Ibid.*, B. p. 29-30). *(A. A. S., ibid.*, p. 444).

L'encyclique *Mystici Corporis Christi*, du 29 juin 1943, dont le but était de fournir une doctrine complète sur l'Eglise, devait nécessairement revenir sur le sujet. Elle rappela avec insistance et en détail, que la « structure » du Corps de l'Eglise ne s'achevait pas et ne se circonscrivait pas « dans les seuls degrés de la hiérarchie » :

« Sans doute, il faut absolument maintenir que ceux qui dans ce corps sont en possession des pouvoirs sacrés, en constituent les membres premiers et principaux, car c'est par eux que se perpétuent, selon le mandat du divin Rédempteur, les fonctions du Christ, docteur, roi et prêtre. A bon droit néanmoins, lorsque les Pères de l'Eglise font l'éloge des ministres, des degrés, des conditions, des états, des ordres, des fonctions de ce corps, ils n'ont pas seulement en vue ceux qui ont reçu les Ordres sacrés, mais aussi avec eux tous ceux qui ont embrassé les conseils évangéliques, qu'ils mènent une vie active au milieu des hommes, ou une vie contemplative dans le silence du cloître, ou encore qu'ils s'efforcent d'unir les deux états selon leur propre Institut ; ceux qui, tout en restant dans le monde, se consacrent pourtant avec ardeur aux œuvres de miséricorde, pour le bien des âmes ou des corps ; enfin ceux aussi qui sont unis par les liens d'un chaste mariage. Bien plus, il importe de le remarquer, les pères et les mères de famille surtout dans les circonstances présentes, les parrains et les marraines, et nommément les laïques qui collaborent avec la hiérarchie ecclésiastique à étendre le règne du divin Rédempteur, tiennent dans la société chrétienne une place d'honneur, encore qu'elle soit souvent très modeste... » *(B. P.*, p. 11 et 12 ; *A. A. S.*, 1943, t. XXXV, p. 200-201).

Aussi tout naturellement, le même document soulignait-il que tous les membres de cette Eglise doivent travailler à son extension :

« Nous désirons donc que tous ceux qui reconnaissent l'Eglise pour mère considèrent attentivement que non seulement les ministres des autels et ceux-là qui se sont consacrés au service de Dieu dans la vie religieuse, mais tous les autres membres du Corps mystique de Jésus-Christ, chacun pour sa part, ont le devoir de travailler avec énergie et diligence à l'édification et à l'accroissement de ce Corps. Nous souhaitons voir y prêter une attention particulière — ce que d'ailleurs ils font de manière louable — ceux qui, militant dans les rangs de l'Action catholique, collaborent avec les évêques et les prêtres dans l'apostolat ; et ceux-là aussi qui dans de pieuses associations apportent leur aide à la même fin. Qui ne voit, en effet, que l'industrieuse activité de tous ces chrétiens dans les circonstances présentes est du plus haut intérêt et de la plus grande importance ? » *(Ibid.*, p. 55 ; *A. A. S., ibid.*, p. 241).

L'encyclique *Mediator Dei*, du 20 novembre 1947, appliquait la doctrine sur l'Eglise exposée par *Mystici Corporis Christi* au culte à rendre à Dieu, spécialement par le saint sacrifice de la Messe. Elle était ainsi amenée à définir la liturgie :

« La sainte liturgie est donc le culte public que notre Rédempteur rend au Père comme Chef de l'Eglise; c'est aussi le culte rendu par la société des fidèles à son Chef et, par lui, au Père éternel : c'est, en un mot, le culte intégral du Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire du Chef et de ses membres » *(D. C.*, 15 fév. 1948, col. 201 ; *A. A. S.*, 1947, t. XXXIX, p. 528).

On pouvait s'attendre à ce qu'une telle encyclique ne parlât pas du devoir d'apostolat ; son but n'était pas là. Elle le fit cependant en un passage très caractéristique :

« Par ses ministres d'abord, mais aussi par ses simples fidèles remplis de l'esprit de Jésus-Christ, l'Eglise cherche à faire pénétrer cet esprit dans toute la vie privée, conjugale, sociale et même politique, afin que tous ceux qui portent le nom d'enfants de Dieu puissent plus facilement atteindre leur fin » *(Ibid.*, col. 206 ; *A. A. S., ibid.*, p. 536).

Rôle particulier des foyers, de la femme, des jeunes

Le devoir d'apostolat qui incombe à tout baptisé, pris individuellement, affecte d'une manière spéciale le foyer chrétien. Dans *Summi Pontificatus* on lit :

« Dans cette collaboration des laïques à l'apostolat, de nos jours si importante à promouvoir, une mission spéciale incombe à la famille, car l'esprit de la famille influe essentiellement sur l'esprit des jeunes générations. Tant que, dans le foyer domestique, resplendit la flamme sacrée de la foi en Jésus-Christ, tant que les parents s'emploient à former et à modeler la vie de leurs enfants conformément à cette foi, la jeunesse sera toujours prête à reconnaître le Rédempteur dans ses prérogatives royales et à s'opposer à ceux qui voudraient le bannir de la société ou violer sacrilègement ses droits. Quand on ferme les églises, quand on enlève des écoles l'image du Christ, la famille reste le refuge providentiel et, en un certain sens, inattaquable de la vie chrétienne. Et nous rendons d'infinies actions de grâces à Dieu en voyant que d'innombrables familles remplissent leur mission avec une fidélité qui ne se laisse abattre ni par les attaques ni par les sacrifices » *(B. P.*, p. 30 ; *A. A. S.*, 1939, t. XXXI, p. 444).

Et *Mystici Corporis Christi* insiste sur la profondeur de l'apostolat chrétien que tous doivent exercer, « spécialement les pères et mères de famille » :

« Mystère redoutable, certes, et qu'on ne méditera jamais assez : le salut d'un grand nombre d'âmes dépend des prières et des mortifications volontaires, supportées à cette fin, des membres du Corps mystique de Jésus-Christ et du travail de collaboration que les pasteurs et les fidèles, spécialement les pères et mères de famille, doivent apporter à notre divin Sauveur » *(B. P.*, p. 24 ; *A. A. S.*, 1943, t. XXXV, p. 213).

Il est à peine besoin de souligner que Pie XII a souvent insisté sur la nécessité pour la

femme d'être apôtre dans le monde moderne. A maintes occasions, il a rappelé les devoirs qui, de tout temps, furent ceux de la femme chrétienne. Mais il est revenu plus fréquemment, semble-t-il, sur les devoirs nouveaux qu'impose aux femmes le monde actuel, dans l'ordre professionnel, social et civique. C'est ainsi que dans son Discours aux Congrès Internationaux de Dames et Jeunes Filles, du 11 septembre 1947, après avoir combattu le faux spiritualisme (voir le texte cité plus haut) qui porterait à se retirer de la vie publique, il poursuit :

« Le mot d'ordre doit être tout au rebours : pour la foi, pour le Christ, dans toute la mesure du possible, présence partout où sont en cause les intérêts vitaux, où sont en délibération les lois qui regardent le culte de Dieu, le Mariage, la famille, l'école, l'ordre social, partout où se forge, par l'éducation, l'âme du peuple. Et malheureusement, l'on n'a que trop souvent à y déplorer l'absence des organisations catholiques. Lourde est, par conséquent, la responsabilité de quiconque, homme ou femme, jouit du droit politique d'élection, là surtout où les intérêts religieux sont en jeu... » (*D. C.*, 9 nov. 1947, col. 1461 ; *A. A. S.*, 1947, t. XXXIX, p. 486, discours en français).

Et le Pape de poursuivre longuement pour rappeler à ses auditrices l'obligation de suivre la doctrine sociale de l'Eglise et de s'intéresser de toute manière à la vie civique[5].

Une telle insistance du Souverain Pontife sur les devoirs de la femme dans le monde contemporain ne l'empêche nullement de maintenir à la place qui convient le rôle de la femme dans la vocation religieuse. Dans son allocution du 40e anniversaire de l'*Union des femmes d'Action Catholique d'Italie*, du 24 juillet 1949, il précisait, dans un équilibre parfait, la nécessaire diversité des vocations féminines :

« Nous bénissons aussi (il vient de parler des efforts entrepris pour le logement) vos écoles d'arts ménagers et, en général, tout ce qui tend à favoriser l'instruction et la formation de la femme en vue du gouvernement de sa maison, de l'arrangement de sa propre demeure, des soins et de l'éducation à donner à ses enfants ; tout ce qui sert à la préparation, non seulement physiologique, mais surtout spirituelle et sociale, du mariage ; tout votre programme concernant le choix de la profession et la formation qu'elle comporte. N'oubliez pas toutefois que parmi les vocations de la femme il y a également la vocation religieuse, l'état de la vierge consacrée à Dieu. Cette remarque est d'autant plus opportune qu'à l'estime très juste de l'action apostolique dans le monde, pourrait peut-être s'ajouter parfois une once, à peine perceptible, de naturalisme tendant à atténuer la beauté et la valeur féconde qui résident dans le don total à Dieu du cœur et de la vie.

« L'apostolat de l'Eglise, à l'heure actuelle, n'est quasi plus concevable sans la coopération des religieuses aux œuvres de charité, à l'œuvre de l'école, à l'aide à apporter au ministère sacerdotal, aux missions » (*D.C.*, 28 août 1949, col. 1093 ; *A. A. S.*, 1949, t. XXXX, p. 419).

Quant aux jeunes, garçons ou filles de toutes conditions, Pie XII leur a dit souvent combien il comptait sur eux. Ses discours à la jeunesse demanderaient une étude particulière. Contentons-nous ici de faire remarquer que le Pape, s'il demande aux jeunes d'agir, n'oublie pas que, plus encore que les adultes, ils doivent avoir le souci de se former et de se laisser guider. Un passage de son allocution aux Etudiants et Etudiantes du Centre Richelieu, du 9 avril 1953, semble résumer sa pensée sur ce qu'il attend des Jeunes chrétiens :

« Vous avez des guides qui vous parlent au nom de l'Eglise ; suivez-les, comme il convient à des jeunes, et préparez-vous ainsi aux tâches de demain. L'Eglise compte sur vous. Les talents que vous avez reçus, ne les enfouissez pas. Rayonnez la lumière, soyez le sel de la terre, et vous aurez par surcroît le bonheur le plus pur qui soit donné à un homme sur la terre : celui d'imiter Dieu » (*D. C.*, 3 mai 1953, col. 523).

C'est donc bien à tous les fidèles, de tout âge, de tout sexe, de toute condition, de toute vocation, que Pie XII a rappelé le devoir de l'apostolat. Aucun doute sur ce point n'est possible. Et son enseignement condamne formellement la trop simpliste formule : « On est chrétien pour soi, on est prêtre pour les autres. »

Mais a-t-il établi une distinction entre ce devoir d'apostolat que chacun doit exercer à titre individuel et le devoir d'entrer dans l'Action Catholique, c'est-à-dire dans l'apostolat organisé et mandaté qui, s'exerçant avec l'aide d'un mouvement d'Eglise, donne à l'apostolat de tous et de chacun des membres de ce mouvement une qualité spéciale et une efficacité plus grande ? Très certainement. Et, de ce fait, bien qu'invitant tous les chrétiens à participer à l'Action Catholique, il paraît leur en faire une obligation moins stricte, faisant appel davantage à leur générosité et à l'utilisation des talents reçus qu'au devoir proprement dit.

Apostolat de tous et apostolat des militants d'Action Catholique

Le discours du 12 octobre 1952, qui nous sert de fil conducteur, contient une allusion à cette distinction :

« Lorsqu'il s'agit de questions qui touchent à la religion et à la morale, c'est le devoir de tous les chrétiens, et spécialement des militants d'Action catholique, d'observer ses prescriptions (de l'Eglise), de comprendre et de suivre ses enseignements. »

Les mots « spécialement des militants d'Action Catholique » ne signifient-ils pas que Pie XII attend davantage des membres de l'A. C. ? Déjà, dans *Mystici Corporis Christi*, après avoir dit (voir ci-dessus) que tous les chrétiens avaient « le devoir de travailler avec énergie et diligence à l'édification et à l'accroissement » du Corps mystique, il avait ajouté :

« Nous souhaitons voir y prêter une attention toute particulière — ce que d'ailleurs ils font de manière louable — ceux qui, militant dans les rangs de l'Action Catholique, collaborent avec les évêques et les prêtres dans l'apostolat. »

Là encore, la distinction est très nette et le

[5] Sur ce sujet, voir également le grand discours aux Dirigeantes féminines de l'Action Catholique italienne, du 21 octobre 1945, (*D. C.*, 25 nov. 1945, col. 802-809 ; *A. A. S.*, 1945, t. XXXVII, p. 284-295).